

**DECISION DU MAIRE, PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

DECISION DU MAIRE N° DE_26_2022

Le Maire de la commune de CAVEIRAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision n° 15-2021 du 23 novembre 2021 ;

Vu le marché relatif aux travaux de rénovation énergétique de 4 bâtiments communaux - Lot 1 Menuiseries extérieures aluminium notifié le 2 décembre 2021 à l'entreprise BEDOS ;

Considérant la nécessité de réaliser un avenant pour la réalisation de menuiseries du bâtiment du CNFPT.

DECIDE

ARTICLE 1

La fourniture et pose de 18 châssis fixes en partie haute du bâtiment du « CNFPT » est nécessaire à la bonne exécution des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment.

Le montant de l'avenant 2 des travaux supplémentaires du lot 1 menuiseries s'élèvent à 16 110,00 € HT. Le marché de l'entreprise BEDOS est porté à 148 200,00 € HT soit TTC 177 840,00 €.

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie,

ARTICLE 3

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.

ARTICLE 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard

Fait à CAVEIRAC, le

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN

